



Lutte contre l'impaticente glanduleuse (*Impatiens glandulifera*)

Portrait succinct

- Plante annuelle. Peut atteindre 2 m de hauteur, tige glabre généralement non ramifiée.
- Feuilles opposées ou verticillées (3 feuilles) dans la partie supérieure de la tige, lancéolées, 10 à 25 cm de long, glandes rouges le long du pétiole et à sa base.
- Germination au printemps, floraison de juillet à novembre.
- Fleurs zygomorphes (1 seul plan de symétrie), de couleur uniforme, de rouge pâle à vineux.
- Fruits: capsules de 3 à 5 cm catapultant les graines à maturité (système de ressort).
- Dissémination par graines (2500 graines par plante / jusqu'à 30 000 par m²). Propulsion des graines jusqu'à 7 m; transport par les cours d'eau, appareils/véhicules, vêtements, animaux (faculté germinative de 6 ans max.).
- Stations typiques: sols mouillés et riches en nutriments, berges de cours d'eau, zones marécageuses ou alluviales, clairières en forêt et décharges. De la plaine à l'étage montagnard.
- Confusion possible avec l'impaticente de Balfour (<1 m de hauteur, bicolore rose et blanc) et avec l'impaticente n'y touchez pas (fleurs jaunes).



Prévention

- Jardins: éliminer les plantes.
- Éliminer la plante (arrachage / fauche) avant l'apparition des fleurs (la plante est bien visible et les graines pas encore formées).
- Forêt: contrôler les alentours des dépôts de bois.
- Ne pas utiliser de terre contaminée par des plantes envahissantes (ni par des éléments de celles-ci: p. ex. tiges ou graines).
- Éliminer correctement le matériel végétal (cf. «Élimination» au verso)
- Éliminer immédiatement toute nouvelle plante envahissante.

Lutte

Questions générales à clarifier avant la lutte contre toutes les néophytes envahissantes:

- Vérifier les possibilités pertinentes de coordonner la lutte avec d'autres zones touchées.
- Fixer les objectifs et les priorités (voir tableau ci-dessous).
- Si nécessaire, prendre contact avec l'office cantonal compétent (protection de la nature, néobiontes, forêt, etc.).
- Garantir l'élimination du matériel végétal dans les règles de l'art. Couvrir le matériel lors du transport.
- Après chaque intervention, effectuer des contrôles répétés sur plusieurs années.

Taille de la population/ Zone	Objectifs de la lutte					
	Éliminer*		Réduire**		Endiguer***	
	Petites populations	Grandes populations	Petites populations	Grandes populations	Petites populations	Grandes Populations
Protection de la nature	1	1,2	1	1,2	3	3
Eaux	1	1,2 ¹	1	1,2 ¹	3	3
Forêt	1	1,2	1	1,2	3	3
Agriculture	1	1,2	1	1,2	3	3
Habitat, infrastructures	1	1,2	1	1,2	3	3

* Éliminer: aucune population ne doit subsister dans la zone concernée dans un délai raisonnablement court.

** Réduire: les populations existantes sont à réduire dans la mesure du possible.

*** Endiguer: les populations existantes ne doivent pas continuer à s'étendre ni à se densifier; pas de nouvelles populations; empêcher la dissémination par les graines.

¹ Éviter que le matériel fauché ne soit emporté par l'eau.

1 = Arrachage répété

2 = Coupe basse (au plus près du sol) et répétée (empêcher la floraison toute l'année)

3 = Arrachage / fauche unique (peu avant la floraison)

Méthodes de lutte

- 1) Arrachage répété:** les pieds isolés ainsi que les petites et grandes populations destinées à être éliminées aussi rapidement que possible sont à arracher plusieurs fois entre juin et octobre (toutes les 4 à 5 semaines) avant la floraison. L'arrachage est particulièrement efficace en présence de pieds isolés ou lorsque la lutte est déjà très avancée et qu'il ne reste que des plantes éparses.
- 2) Fauche basse, plusieurs fois par an:** l'élimination par fauchage peut réussir en empêchant la formation des graines. Ainsi, seules les graines encore présentes dans le sol risquent de germer (pendant 6 ans au maximum). Il faut faucher aussi près du sol que possible, car les plantes fauchées ou pliées trop haut peuvent produire à nouveau des fleurs et des graines. Quatre fauches déjà permettent de réduire nettement la population sur un ou deux ans. Si le nombre de fauches est plus faible, il faut les répartir régulièrement sur la période de floraison (juin à octobre).
- 3) Arrachage / fauche unique:** s'ils n'interviennent qu'une seule fois, l'arrachage ou la fauche doivent se faire juste avant la maturité des graines, le plus bas possible. Avec une seule intervention, la population décroît, mais se stabilise ensuite à un niveau assez élevé. Cette mesure est adéquate en cas d'apports de graines continus et élevés (p. ex. bancs de graviers ou zones régulièrement inondées).
- 4) Lutte chimique:** dans le cas de l'impaticente glanduleuse, il n'est pas nécessaire de recourir à la lutte chimique.

	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Nov. à mai
1) Arrachage	Avant la maturité des graines					
2) Fauche basse	1 ^{re} coupe	2 ^e coupe	3 ^e coupe	4 ^e coupe		
3) Fauche unique	Juste avant maturité des graines					

Remarque: le long des cours d'eau, intervenir vers l'aval (en direction du courant). Si la population est forte, il est recommandé au début de pratiquer quatre fauches par année puis, aussitôt que le nombre de pieds a diminué, de les arracher régulièrement avant la floraison.

Attention



Combattre juste avant la floraison – et en tout cas avant la maturité des graines.

Bien nettoyer les véhicules et les équipements, afin d'éviter tout transport de graines.

Elimination

- Ou bien laisser les plantes ou les déchets de coupe sur place (attention: les plantes peuvent reprendre à partir des tiges ou des racines – le mieux étant pour cette raison de tout entasser et d'écraser le matériel) ou bien amener les plantes ou les déchets de coupe sur un site ou dans des boxes de compostage, dans une usine de cofermentation avec phase d'hygiénisation ou par fermentation thermophile.
- Les déchets de coupe comportant des fleurs ou des graines seront éliminés sur un site ou dans des boxes de compostage, dans une usine de cofermentation avec phase d'hygiénisation ou par fermentation thermophile.
- Si la formation des graines a déjà commencé, le matériel coupé doit être laissé sur place afin d'éviter une propagation. Pieds isolés: couper les fruits et les éliminer après les avoir enfermés dans un sac en plastique.
- L'élimination dans une usine d'incinération des déchets ménagers reste possible.
- Dans toute la mesure du possible, ne transporter que dans des conteneurs fermés.

Indications sur le compostage, la fermentation et l'incinération des néophytes envahissantes: www.agin.ch → 2. Lutte et traitement des déchets des néophytes → Recommandation compostage

Contrôle des résultats

- Il faut s'assurer encore durant l'année de l'intervention (de juillet à octobre) qu'aucune plante ne fleurisse et ne puisse ainsi produire des graines.
- Durant les années suivant l'élimination d'une population, il faut s'assurer qu'aucune nouvelle plante ne réapparaisse.

Informations complémentaires

Bases légales

- RS 814.911 Ordonnance du 10 septembre 2008 sur l'utilisation d'organismes dans l'environnement (Ordonnance sur la dissémination dans l'environnement)

Informations sur l'espèce

www.infolora.ch/fr → Néophytes → listes et fiches d'information → *Impatiens glandulifera*

Autres informations

- AGIN: www.agin.ch
- AGIN: Recommandation - Restrictions lors de la vente: www.agin.ch → 3. Informatio pour vente et commerce → Recommandation restriction lors de la vente 22.9.2015

Les recommandations sont fondées sur l'état actuel des connaissances et sont actualisées en permanence. Merci de faire part de vos expériences à: agin-b@kvu.ch